



# QUE FAIT LE SIBA CONTRE LES MOUSTIQUES TIGRES ?

Le SIBA ne peut pas engager des campagnes de traitement anti-larvaire, comme il le fait contre le moustique commun, car les gîtes sont constitués de petites quantités d'eau diverses et urbaines, dont une majeure partie se trouve dans les jardins privés (rappelant que les traitements anti-adultes sont interdits en dehors de la lutte sanitaire pilotée par l'Agence Régionale de Santé).

Le SIBA accompagne les services communaux afin qu'ils coupent l'eau des gîtes adaptés aux moustiques tigres (certains bâtiments communaux, espaces verts, cimetières, etc.).

Le SIBA a engagé une campagne de sensibilisation afin d'informer la population que la lutte contre le moustique tigre est l'affaire de tous ! Le SIBA, seul, n'est pas en mesure d'apporter une réponse efficace aux nuisances provoquées par ce moustique. Il a besoin de chacun de vous ! Vous trouverez, ci-dessous, les « bons gestes » pour lutter contre cette nuisance.

## DE VOTRE CÔTÉ, QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

*Privons-le d'eau !*



### VIDER

les réceptacles  
pour éviter les eaux  
stagnantes



### RANGER OU COUVRIR

les réceptacles à l'abri de la pluie.  
L'accès aux récupérateurs d'eaux  
de pluie doit être impossible  
(pose d'un couvercle ou  
d'une moustiquaire)



### ENTRETENIR

les piscines, bassins et  
bornes d'arrosage



### NETTOYER

les rigoles, gouttières et  
regards pour faciliter  
l'écoulement des eaux

## POUR ALLER PLUS LOIN



### ÉQUIPER

votre foyer  
de moustiquaires



En cas de besoin d'informations complémentaires,  
vous pouvez contacter le numéro spécifique du SIBA  
dédié à cette problématique :

**05 57 76 08 77**



BASSIN  
D'ARCACHON

SIBA

Partenaire :

ars  
Agence Régionale de Santé  
Nouvelle-Aquitaine